



Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2017

Questions d'histoire

Histoire ancienne

Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 ap. J.-C.

Cette question se propose de couvrir l'histoire de l'Empire romain entre la fin de la République et le début du règne de Vespasien.

70 av. J.-C. correspond au consulat de Pompée et de Crassus, deux acteurs essentiels des guerres civiles, et surtout à la dernière censure républicaine qui entérine l'accès de tous les Italiens à la citoyenneté romaine. Le doublement des effectifs du corps civique révèle alors l'inadaptation des institutions d'une cité à la gestion d'un État territorial italien et d'un empire étendu à presque tout le monde méditerranéen. Il portait ainsi en germe l'instauration d'un pouvoir personnel, le Principat, au terme de guerres civiles qui marquèrent le dernier demi-siècle avant notre ère, mais aussi les années 68-70, entre la mort de Néron, dernier empereur Julio-Claudien, et la fondation d'une nouvelle dynastie par Vespasien qui exerça la censure en 73-74, terme de ce programme.

Le choix de « monde romain » plutôt que d'« Empire romain » dans l'intitulé doit aussi inciter à examiner les modalités de l'expansion de Rome qui passait par la provincialisation, mais aussi par des relations nouées avec des royaumes clients.

Au total, cet intitulé met donc l'accent sur les transformations politiques.

La question se trouve ainsi en adéquation avec le programme de l'enseignement secondaire qui aborde « L'invention de la citoyenneté dans le monde antique » et notamment la citoyenneté romaine. Elle touche en effet à la fois à l'intégration des Italiens dans le corps civique, à l'évolution du contenu de la citoyenneté romaine sous un régime monarchique et à sa diffusion dans les provinces.

Mais en plaçant la Méditerranée au cœur géographique du sujet, elle invite aussi à ne pas négliger les échanges de toute nature (commerciaux, culturels et religieux) qui se développèrent entre ses rives, désormais dominées par Rome.

Histoire médiévale

Gouverner en Islam entre le x^e siècle et le xv^e siècle (Iraq jusqu'en 1258, Syrie, Hijaz, Yémen, Égypte, Maghreb et al-Andalus)

Cette question porte sur la part du monde islamique issue du premier siècle des conquêtes et qui est restée attachée, tout au long ou pendant une large part de la période considérée, à la langue arabe du premier gouvernement impérial.

C'est pourquoi elle exclut l'Anatolie et les Balkans, l'Iran, l'Asie Centrale et le monde turcique, les Indes, l'Islam malais et l'Islam africain, tous espaces dont l'historiographie est par ailleurs plus difficile à mobiliser pour les candidats et les enseignants qui les préparent au concours.

Elle s'ouvre avec le moment où la proclamation de trois califats rivaux (à Bagdad, à Mahdiya, puis au Caire, et enfin à Cordoue après 929) le prive de son unité impériale, puis y renouvelle peu à peu, avec l'emprise croissante des « peuples nouveaux » (Turcs, Berbères), le fonctionnement des armées et de l'État. Elle se prolonge jusqu'aux bouleversements de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle : chute de Grenade (en 1492), chute du Caire aux mains des Ottomans (en 1517), émergence du chérifisme dans le Maghreb extrême.

L'intitulé met l'accent sur la culture politique de l'Islam. Tous les aspects de la pratique du gouvernement seront donc sollicités : légitimation des pouvoirs – puisque leur multiplicité les place désormais en



Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2017

constante position de rivalité ; ambitions universelles, conquêtes tribales et consolidations impériales ; constitution des armées, tribales, mercenaires ou serviles, conduite de la guerre, poids et distribution de la fiscalité ; ethnicité des castes et des fonctions dans l'État ; titulature des princes, affirmation des califats, des sultanats, des pouvoirs délégués ; mise en place et en scène des souverainetés, sédentarité ou itinérance du pouvoir, sièges et repos de la puissance, villes capitales, palais ou citadelles, mausolées et nécropoles ; autorité et privilèges religieux des califats, pratiques orthodoxes, audaces hétérodoxes et dévotions soufies ; magnificence des objets, mécénat des édifices et des fondations pieuses, enrôlement des savants ; protection, exploitation ou persécution des communautés minoritaires, juives et chrétiennes. Au total, la question se trouve en adéquation étroite avec l'esprit qui préside à l'enseignement de l'histoire des civilisations dans l'enseignement secondaire :

- elle souligne la profondeur des mutations historiques durant les six siècles étudiés, et invite à ne pas présenter la civilisation islamique comme un tableau sans profondeur temporelle – l'Islam a une histoire, ou plutôt est une histoire ;
- dans toute la mesure du possible, et sans jamais rien retirer aux singularités de l'histoire islamique, elle permet de mettre en valeur les formes impériales du gouvernement qu'on pourra rapprocher d'autres expériences politiques dans d'autres aires de civilisation.

Histoire moderne

Sciences, techniques, pouvoirs et sociétés du XVI^e siècle au XVIII^e siècle (période de la Révolution française exclue) en Angleterre, France, Pays-Bas/Provinces Unies et péninsule italienne.

L'espace retenu constitue un choix limitatif mettant en valeur le fait que le cœur de la révolution scientifique – c'est-à-dire le moment où s'impose la nouvelle pratique expérimentale et l'établissement de la vérité scientifique dans le cadre du laboratoire – eut sans doute bien pour terrain d'exercice majeur un espace situé entre France, Angleterre et péninsule italienne, l'ajout des Pays Bas permettant de faire jouer les échelles en ajoutant un espace plus modeste mais innovant. Ce choix permet en outre aux candidats de ne pas se perdre dans l'immensité d'une question qui se serait étendue à toute l'Europe. Les circulations, les diffusions et les réceptions au sein de l'espace considéré permettront d'ailleurs de prendre en compte les découvertes ou innovations nées dans un espace plus large et de pallier pour une part le fait de ne pas inclure dans la question des territoires où se sont constitués aussi des apports importants à la science préclassique et classique. La dimension globale de l'histoire des savoirs scientifiques et techniques elle-même n'est pas exclue, dans la mesure où elle concerne l'impact des circulations extra-européennes et des effets du laboratoire colonial sur la production de savoirs scientifiques et techniques en Europe (organisation des voyages lointains, méthodes d'enquête et de mesure conçues à cet effet et réception des savoirs locaux en Europe).

La période qui court de la fin du Moyen Âge aux Lumières en Europe a été privilégiée par les recherches en histoire des sciences et en histoire des techniques parce que la science classique et les académies ont compté parmi les principaux terrains de recherche de l'histoire sociale et politique des sciences et parce que l'invention technique a été identifiée comme cruciale dans la légitimation des pouvoirs politiques (locaux, centraux) depuis le XV^e siècle, en même temps que s'affirmait la figure des ingénieurs, au service des puissants.

L'histoire des sciences et l'histoire des techniques se sont profondément renouvelées depuis une génération. L'un des points forts de ce renouvellement est la montée de l'intérêt pour la construction sociale et politique des savoirs, sous l'influence de plusieurs courants, s'inscrivant au sein de la discipline historique dans la droite ligne des *Annales* et de la *Revue de synthèse* et se développant en lien avec la



Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2017

sociologie, l'anthropologie et l'ethnologie des connaissances. Les historiens ont fourni de nombreux travaux sur la place des sciences et des techniques dans les sociétés et ont montré qu'elles se situaient au cœur des relations de pouvoir. Le libellé n'incite donc nullement à une classique histoire internaliste des idées scientifiques ou techniques. Ainsi ne demandera-t-on pas aux candidats de connaître les contenus des *Discorsi* de Galilée ou des *Principia* de Newton, mais simplement de retenir les grandes lignes des apports de ces auteurs aux sciences de leur temps et d'examiner l'interaction de leurs idées avec la société et les pouvoirs religieux, politiques, académiques.

Si ces approches constructivistes liant sciences, techniques, sociétés et pouvoirs ont connu un fort développement à l'international, notamment dans le domaine de l'histoire sociale des sciences, les historiens en France ont aussi fortement contribué à cette dynamique, ce qui permet de disposer d'une bibliographie accessible et renouvelée sur la France, sur les différents États européens et sur l'Europe des sciences et des techniques. De plus, les principaux travaux étrangers ont été traduits en français ou bien sont accessibles en anglais. L'édition de sources a également progressé et de nombreuses sources imprimées dans ce domaine sont désormais numérisées. La production même de cette littérature technique, entre traités, encyclopédies, livres de secrets et manuels, la question des langues et de la traduction, celle du texte et de l'image, celle du manuscrit (écriture du voyage, notes de laboratoires, devis d'ingénieurs, comptabilités artisanales ...) ont fait l'objet de nombreux travaux, accessibles en français, qui permettent d'analyser les documents. Il en va de même pour l'étude des images mais aussi pour celle des objets comme sources : l'histoire des sciences et l'histoire des techniques jouent un rôle majeur dans les *visual studies*, dans l'étude de la culture matérielle et des collections, dans l'essor des reconstitutions d'expériences et de machines, y compris par le numérique, qui forme un volet actif de la recherche actuelle, bien documenté lui aussi.

Deux autres points forts sont à souligner afin de cadrer le périmètre du sujet :

- Les relations entre sciences et techniques ont fait l'objet de réflexions spécifiques, ce qui justifie de coupler ces savoirs et de conduire les candidats à interroger ces liens, la construction de ces catégories, leur acception dans le passé ainsi que les divergences qui font aussi partie de leur histoire. Loin de concevoir la vérité scientifique comme universelle et s'imposant à l'humanité telle une téléologie, les historiens des sciences ont mis en valeur la contingence des découvertes et les contextes de production des sciences, qu'il s'agisse des « lieux de savoir » ou de l'impact des dispositifs matériels et des techniques (instruments, dispositifs, gestes, savoir-faire) dans la recherche et l'expérimentation, en liaison avec les régimes (et usages) politiques et religieux de la vérité scientifique. La place des techniques et de la matérialité dans la Révolution scientifique est de plus en plus affirmée alors que pendant longtemps, on a fait se succéder la Révolution scientifique et la Révolution industrielle (assimilée à une révolution technique). Enfin, la compréhension de la science en action induit la prise en compte des limites et des difficultés rencontrées lors de la sortie du laboratoire (contraintes environnementales, économiques, sociales, culturelles etc.).

- Du côté des techniques, de manière symétrique, c'est précisément la notion de science appliquée qui a été interrogée et qui est de plus en plus perçue comme un mode de domination de la science académique sur les savoirs des praticiens à partir du XVII^e siècle, appuyé par le *topos* de « la science éclairant l'artisan ». Les techniques ont été perçues comme autonomes et irréductibles à l'application de la science et le sens ancien de la technologie comme science de la technique et des intentions opératoires a été restitué. L'étude de l'intelligence technique a sous-tendu les recherches pionnières sur les ingénieurs et a permis d'identifier une rationalité spécifique, que l'on reconnaît maintenant aussi chez d'autres praticiens, tels les artisans, dont l'étude constitue un front avancé de la recherche, renouvelant aussi bien l'histoire de l'édition technique que celle des savoir-faire, par la mise en valeur de la pensée et de l'abstraction nées des pratiques.



Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2017

Au total, la question apparaît comme un élément intéressant la culture professionnelle des professeurs d'histoire et géographie et la culture des étudiants et des élèves. D'ores et déjà, elle s'articule avec les programmes du secondaire :

- en classe de cinquième, elle est intégrée dans le thème 3 : « Transformations et ouverture sur le monde aux XVI^e et XVII^e siècles », qui inclut « les bouleversements scientifiques, techniques, culturels et religieux que connaît l'Europe de la Renaissance » ;
- en classe de quatrième, dans le thème 1 : « L'Europe des Lumières : circulation des idées, despotisme éclairé et contestation de l'absolutisme », dans le traitement duquel on doit aborder « Le développement de l'esprit scientifique, l'ouverture vers des horizons plus lointains poussent les gens de lettres et de sciences à questionner les fondements politiques, sociaux et religieux du monde dans lequel ils vivent. » ;
- en cycle 4, dans le cadre des croisements entre enseignements, pour lesquels les programmes suggèrent d'aborder les grandes figures de la science au XVI^e siècle avec Copernic et Galilée ;
- enfin, en classe de seconde, dans le thème 4 : « Nouveaux horizons géographiques et culturels des Européens à l'époque moderne » / « L'essor d'un nouvel esprit scientifique (XVI^e - XVIII^e siècle) ».

Histoire contemporaine

Le Moyen-Orient de 1876 à 1980

Le Moyen-Orient est une expression forgée en 1902 et renvoyant aux intérêts britanniques sur la route des Indes. En dépit d'une définition géopolitique fluctuante, le jury considère que cet espace correspond aux États actuels suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Palestine, Qatar, Syrie, Sultanat d'Oman, Turquie et Yémen. La question n'inclut donc pas l'Afghanistan, l'Asie centrale, les Balkans, le Caucase et le Maghreb.

Au début de la période, cet espace est structuré par deux Empires : l'Iran (appelé Perse jusqu'en 1935 dans les relations internationales) et l'Empire ottoman. La défaite et la disparition de ce dernier après la Première Guerre mondiale entraînent la naissance de la République turque (1923), ainsi que la création ou l'indépendance d'États arabes, constitués pour partie sous l'égide de puissances européennes mandataires de la Société des Nations. En 1948, le mandat britannique en Palestine prend fin : l'État d'Israël est créé ; l'État arabe palestinien ne voit pas le jour.

La question mise au programme s'étend de l'année 1876, qui marque la promulgation de la Constitution ottomane, à l'année 1980, qui correspond au lendemain de la révolution et de l'avènement d'une république islamique en Iran, au début de la guerre Irak-Iran et au coup d'État militaire en Turquie. Ce siècle est marqué par :

- de 1876 à 1914 : la mondialisation des échanges ; le renforcement des États et des moyens de gouvernement ; le développement des impérialismes européens, des nationalismes, des idéologies politiques et des mouvements révolutionnaires ; la mutation des sociétés rurales et urbaines ; les réformismes et les nouvelles pratiques culturelles ; les questions communautaires et confessionnelles parmi lesquelles la question arménienne ;
- de 1914 à 1924 : la Première Guerre mondiale et ses conséquences sur les populations et les sociétés ; le génocide arménien et assyro-chaldéen ; la Révolte arabe ; l'occupation militaire d'une grande partie du Moyen-Orient par les Européens et la mise en place des mandats de la SDN ; la guerre en Anatolie, la création de la République turque et la suppression du califat ottoman ; l'avènement de la dynastie Pahlavi en Iran ;
- de 1924 à 1948 : la mise en place des États, des frontières et des territoires ; la construction des identités nationales ; la question kurde ; la diversité des cultures politiques ; de nouveaux modes de vie ; l'enjeu de



Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2017

l'éducation et de la jeunesse ; les contestations de l'ordre colonial et mandataire ; le développement du Foyer national juif en Palestine ; la Seconde Guerre mondiale ;

- de 1948 à 1967 : la création de l'État d'Israël et le conflit israélo-arabe ; la question palestinienne ; les mobilisations nationalistes ; les révolutions arabes ; la montée des régimes autoritaires ; le multipartisme en Turquie ; les réformes agraires et les modèles d'industrialisation ; la Révolution blanche en Iran ; l'économie du pétrole ;

- de 1967 à 1980 : les guerres (guerre des Six jours, guerre de 1973, guerre du Liban, début de la guerre Irak-Iran) ; la crise du nationalisme arabe ; l'occupation des territoires palestiniens ; l'indépendance des États du Golfe ; les enjeux pétroliers ; le tournant islamiste ; le traité de paix égypto-israélien (1979) ; la révolution iranienne ; la déstabilisation politique et le coup d'État de 1980 en Turquie.

Dans ce cadre chronologique et événementiel qui devra être connu, on étudiera particulièrement les populations et les sociétés, les évolutions religieuses et culturelles, la formation des États et des mouvements politiques, l'économie et les enjeux du développement, les guerres et la violence.

Il s'agit donc d'aborder la région en elle-même et pour elle-même : la question ne porte ni sur l'histoire de la colonisation, ni sur l'histoire des relations internationales.

La connaissance du Moyen-Orient contemporain apparaît comme constituant un élément de la culture professionnelle des professeurs d'histoire et géographie. De manière plus spécifique, son étude éclaire les programmes scolaires du second degré : la conflictualité de la région (classes de Terminale et de Troisième) doit être réinscrite dans des processus historiques de mondialisation, de croissance économique, de mutation des sociétés, de violence et de meurtres de masse (classes de Première et de Troisième). Ces processus relient l'histoire du Moyen-Orient au temps de l'Europe et du monde.

Questions de géographie

Géographie des territoires

La France des marges

Cette nouvelle question de géographie des territoires s'inscrit à la fois dans la continuité de l'intérêt pour la géographie de la France – marqué, depuis ces dernières années, par le choix d'approches thématiques bi- ou trisannuelles – mais également d'une certaine manière en rupture par rapport aux deux questions précédentes. Lorsque « la France en villes » ou « la France : mutations des systèmes productifs » invitaient à réfléchir aux cœurs métropolitains et aux centralités économiques, à la France dans ses territoires visibles, organisés et structurants, « la France des marges » se dessine en creux par rapport à ces dernières, conduisant à décentrer le regard et à penser une France des angles morts et des interstices, moins intégrée et moins accessible, moins visible et peu connue.

La marge est une notion appréhendée de manière paradoxale en géographie : souvent mentionnée sur les cartes ou dans toute étude relative au fonctionnement et à l'organisation des territoires, elle reste malgré tout considérée comme une donnée secondaire voire accessoire, jouant davantage le rôle de faire-valoir des espaces centraux que véritablement mobilisée comme une donnée heuristique. Or, la marge constitue un objet géographique à part entière. Elle s'incarne dans des territoires vécus, animés de dynamiques complexes et parfois difficiles à saisir mais qui sont néanmoins révélatrices des fonctionnements et dysfonctionnements des systèmes territoriaux dans leur globalité. Aborder la géographie de la France à travers ses marges conduit ainsi à mener une réflexion riche et féconde sur des territoires complexes et mouvants, qui permet d'éclairer de manière oblique et sensible les différentes formes de la production territoriale française. Pour autant, traiter la géographie des marges pose des questions d'ordre



Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2017

épistémologique et méthodologique spécifiques, la marge tendant à se dérober, par son « a-normalité », au regard et aux outils d'observation et d'analyse habituels du géographe. Si ses contours et ses limites extérieures peuvent être appréhendés sans difficulté excessive, les méthodes d'analyse et les indicateurs de mesure restent difficiles à établir pour en apprécier finement la nature et le fonctionnement interne. La réflexion devra donc porter aussi sur les conditions d'accès aux sources, la disponibilité ou l'existence même de l'information, et à partir de là sur la validité et la scientificité des travaux.

Une réflexion sur la France des marges doit s'appuyer sur l'explicitation de cette notion dont la définition reste d'autant plus floue qu'elle est polysémique, souvent confondue avec les notions proches mais néanmoins sensiblement distinctes que sont les périphéries, les limites ou les confins. Une périphérie est plus ou moins intégrée à un centre et entretient avec ce dernier un rapport asymétrique de subordination ; une marge (du latin *margo* : bord) est un espace en bordure qui reste à l'écart du système territorial dominant. Quand la périphérie se définit dans le cadre d'une hiérarchisation graduelle avec le centre, la marge relève de la rupture, du fractionnement et de la discontinuité. Il conviendra donc de bien distinguer ces notions mais aussi d'en explorer les liens : les périphéries ont aussi leurs marges et, plus largement, on peut se demander à partir de quel seuil la problématique de la marginalité s'écarte de celle des « retards » et des inégalités de développement, des espaces pauvres, peu productifs, en crise, fragiles, défavorisés ou à handicaps. Renvoyant le plus souvent à des valeurs péjoratives associées à la précarité, l'isolement ou la relégation, la marge peut aussi faire figure d'espace de liberté, à l'instar de cet espace vide et blanc qui borde la partie écrite d'un texte ou comme le suggère l'expression « avoir de la marge ». Ce n'est pas seulement l'antimonde, l'espace de l'illégalité, du conflit et de la violence, mais aussi celui de l'anticipation et de l'innovation créatrice qui la définit comme un territoire excentrique aux sens propre et figuré du terme. Elle se caractérise par ailleurs par une temporalité et une durée variables qui font d'elle un territoire fondamentalement réversible.

Cette question amène ainsi à s'intéresser aux dimensions spatio-temporelles des marges dans toute leur diversité à travers une approche multiscalaire. Il s'agira de réfléchir aux formes que celles-ci peuvent prendre aujourd'hui à l'échelle du territoire français, en interrogeant notamment la marginalité des territoires ruraux en déprise (rural profond, « diagonale du vide », arrière-pays), de certains territoires montagnards, ultra-marins, etc. Cependant, aucune catégorie d'espace, rural ou urbain, et aucun ensemble macro-régional ne peut être considéré comme globalement marginal, les marges s'inscrivant partout, dans les espaces périphériques ou centraux, urbains (friches urbaines, terrains vagues, zones urbaines sensibles, « sentiers ») ou ruraux (hameaux qui se dépeuplent, vallées enclavées, poches de pauvreté et d'agriculture de subsistance). À très grande échelle, les marges peuvent prendre la forme de poches ou d'interstices, formant parfois un archipel de territoires discontinus insérés dans un système territorial structuré : une friche agricole, une ferme en ruines, un immeuble d'habitation paupérisé, une usine ou un entrepôt désaffectés, une zone contaminée ou à risques, quelques mètres carrés sous un pont ou sur une bouche de métro, etc. Il conviendra également de s'intéresser à la trajectoire des marges, voire à leur réversibilité, qui s'incarne dans des cycles de vie de durées variables. Une marge peut s'inscrire dans le temps long lorsqu'elle est liée à des cycles économiques par exemple ; pensons à cet égard à certains espaces industriels ou miniers, hier centres névralgiques de l'économie française et aujourd'hui espaces de marge sociale, ou à l'inverse à la marginalité des friches industrialo-portuaires urbaines des années 1970-1980, transformées en fronts d'eau attractifs et polarisants dans certaines grandes villes françaises. Son existence peut aussi être plus courte, ponctuelle voire éphémère : les SDF qui investissent certains espaces la nuit ou bien les camps de réfugiés qui s'installent ponctuellement dans des villes pour y former des « jungles » temporaires, produisent de fait des espaces de marge à géométrie spatio-temporelle variable. Étudier les formes de ces territoires de marge passe aussi par l'analyse des



Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2017

discontinuités et limites visibles ou invisibles qui les dessinent et les séparent du territoire normé, que celui-ci soit proche ou à distance.

Un tel sujet invite aussi à réfléchir aux marges comme lieux de vie, comme des lieux habités, vécus, représentés, mythifiés ou diabolisés, refusés ou appropriés. Les habitants des marges subissent souvent les effets d'une forme de mise à l'écart de la société qui peut se traduire différemment selon que leur territoire correspond plutôt à un espace en déprise, en rupture sociale ou dans une situation d'enclavement (logistique ou numérique par exemple). C'est d'ailleurs précisément ces regards et paroles-là que certains chercheurs en sciences sociales cherchent à capter dans le cadre de travaux portant sur la marginalité et la marginalisation spatiale, dans la lignée des *postmodern* ou *subaltern studies*. Selon les cas, habiter un territoire de marge c'est y être assigné, à la suite d'un processus de ségrégation ou de relégation spatiales pour des individus qui échappent aux normes du groupe social majoritaire et qui sont dès lors stigmatisés. Toutefois, il est possible « d'oser la marge » comme d'aucuns ont pu en d'autres circonstances « oser le désert ». Habiter un territoire de marge peut en effet relever d'un choix positif, alternatif ou libertaire, que l'on retrouve dans les formes de néo-ruralité observées aujourd'hui dans certaines campagnes du Massif Central ou dans des petites îles périphériques, ou encore dans certains quartiers en voie de gentrification urbaine. Au final, que le processus de « mise en marge » soit choisi ou subi, les habitants des marges sont les acteurs d'une production territoriale originale, voire innovante, issue de pratiques et de représentations en décalage avec celles observées dans les lieux centraux. Ils peuvent à ce titre développer des alternatives ou des dynamiques fonctionnelles ignorées des centres, voire représenter une menace pour le fonctionnement des sociétés (sous la forme d'actes de violence ou de transgression par exemple), ou bien nouer avec ces dernières des relations plus ambivalentes. À ce titre, on observera la manière dont les formes d'expression politique et militante de la marginalité s'incarnent dans le territoire.

De manière tout aussi incontournable, cette question appelle à interroger les politiques publiques qui, en la matière, jouent un rôle assez paradoxal. Car les pouvoirs publics s'attachent à corriger les déséquilibres et à réduire la marginalisation territoriale, que cela passe par certaines formes d'aménagement du territoire (actions de désenclavement maritime, routier, aérien ou ferroviaire, opérations de renouvellement urbain, loi de 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, zones de revitalisation rurale, etc.) ou par la mise en œuvre de dispositifs d'aides luttant contre la marginalisation économique ou sociale. Mais ils produisent aussi des règles et des normes qui créent la marginalité. La marge est traversée de rapports de pouvoirs et de contre-pouvoirs, dans une logique de négociation permanente entre mondes formels et informels, entre les acteurs d'ici et de là-bas. C'est finalement toute la problématique de la justice spatiale qui est posée ici et qui interroge les notions de cohésion et de cohérence du système territorial à l'heure où la tendance est à la fragmentation des tissus sociétaux et territoriaux.

La question de la France des marges est donc large et complexe, et appelle à mobiliser plusieurs champs et approches de la connaissance géographique : politique, sociale, économique, culturelle, rurale et urbaine ou encore des représentations. La France des marges est donc tout sauf un sujet marginal en géographie.

Sa connaissance apparaît comme constituant un élément de la culture professionnelle des professeurs d'histoire et géographie. De manière plus spécifique, son étude éclaire les programmes scolaires du second degré dans leur double dimension d'analyse et de compréhension du territoire national d'une part, d'apprentissage de la démarche géographique et de ses apports d'autre part.



Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2017

Géographie thématique

Géographie des mers et des océans

Cette question répond à un paradoxe. Abordée de manière récurrente dans les programmes du Second degré, la maritimité est une notion qui est toujours restée, si ce n'est un impensé, du moins très périphérique dans la plupart des grandes questions inscrites au programme des concours traitant de près ou de loin de territoires marins. Si on a souvent fait la part belle aux façades maritimes ou aux littoraux, c'est d'abord en considérant ces derniers comme des interfaces terre-mer cristallisant les enjeux de peuplement, d'aménagement ou de développement durable. C'est donc une approche continentalo-centrée qui a été le plus souvent privilégiée, la dimension maritime étant traitée comme un appendice, un prolongement des territoires terrestres littoraux.

Proposer une thématique consacrée à la géographie des mers et des océans implique de décentrer le regard, et d'envisager les mers et les océans comme des objets scientifiques à part entière, traversés par des logiques territoriales, paysagères, économiques, sociales, politiques, culturelles spécifiques.

Les enjeux qui pèsent sur ces territoires, qui couvrent plus des deux-tiers de la planète, sont immenses et s'expriment au niveau global mais également à des échelles régionales et locales. Le changement climatique et ses conséquences sur les systèmes socio-économiques et naturels, la sauvegarde et la gestion soutenable des ressources vivantes font partie des questions qui se posent d'une manière aiguë dans les espaces maritimes et qui mobilisent décideurs, scientifiques et citoyens. Les mers et les océans ont longtemps été considérés comme des réservoirs inépuisables de ressources et des milieux inaltérables. Aujourd'hui de plus en plus nombreux sont ceux qui attirent l'attention sur leurs transformations (acidification, élévation du niveau marin) et sur leur fragilité (pollutions, diminution des stocks de poisson, érosion de la biodiversité) dans un contexte d'intensification continue de leur mise en valeur.

La croissance des échanges internationaux et le développement des techniques ont fait des mers et des océans des espaces de plus en plus intensément occupés et exploités par les sociétés et les groupes humains. Les espaces maritimes sont l'objet de stratégies d'appropriation souvent conflictuelles même si différents systèmes de gouvernance, à plusieurs échelles et niveaux d'organisation, tentent de les organiser et de les réguler. Au-delà de leurs contrastes physiques, mers et océans présentent des situations régionalement très diversifiées, des grands détroits surinvestis aux ensembles insulaires et archipélagiques occupant une place singulière dans le jeu des connections terre-mer, des mers bordées par des littoraux riches et sur-urbanisés aux vastes espaces hauturiers, des espaces mis en tourisme aux régions maritimes traversées de crises géopolitiques ou sociales. Leur analyse géographique fait aujourd'hui l'objet de travaux de plus en plus variés et nombreux, largement diffusés et disponibles.

Cette question amène à considérer tous les espaces maritimes, mers côtières et espaces hauturiers, dans leur diversité physique et humaine. Elle appelle à mobiliser les grandes catégories de la connaissance géographique pour une compréhension intégrée de l'ensemble de leurs dimensions. Ainsi, le traitement de la question fera-t-il appel à la géographie physique et environnementale des milieux marins, à la géographie économique, sociale, culturelle, aux approches de géopolitique et de géostratégie.

La frange littorale de l'espace terrestre ne sera considérée que dans son interaction dynamique avec les espaces marins. La question appelle à prendre en compte les ressources halieutiques, minérales, énergétiques, leur répartition, les modalités de la mise en œuvre de leur exploitation. Elle demande de connaître les grands enjeux physiques et écologiques qui déterminent l'expression de projets de gestion soutenable des écosystèmes et des ressources en mer mais également de comprendre les logiques économiques et géostratégiques qui sous-tendent ces derniers.



Concours externe de l'agrégation du second degré

Section histoire

Programme de la session 2017

L'analyse géographique des mers et des océans invite aussi à les considérer comme des territoires appropriés par les sociétés : les transports mais également les diverses formes de la vie et des pratiques maritimes sont à prendre en compte, de manière géographique, en les considérant à différentes échelles. Les dispositifs de gestion et de régulation publique des espaces maritimes sont à étudier et à analyser en lien avec les stratégies des acteurs géographiques : organisations internationales, États, filières économiques, organisations-non-gouvernementales, en y incluant les groupes de défense de l'environnement.

Les mers et les océans sont aussi à étudier comme des réalités culturelles appréhendées différemment selon les lieux et les cultures. Ces étendues sont des territoires contemplés, vécus, pratiqués, par de nombreuses catégories de populations mobiles (marins, plaisanciers, pêcheurs, migrants, croisiéristes, pirates, policiers, sportifs, douaniers, scientifiques, aventuriers, etc.) qui dessinent autant de territorialités fluides sur ces espaces liquides. Les usages qu'en font les différents groupes humains, et donc les transformations auxquelles ils contribuent, sont le reflet de différents régimes de connaissance et d'interaction avec l'environnement.

La diversité des situations rencontrées et des contextes socio-écologiques est bien entendu très élevée. Il ne s'agira pas de les étudier de manière exhaustive mais d'identifier, à partir d'exemples précisément analysés, les interactions entre les différents éléments, processus et acteurs d'un espace animé de logiques territoriales multiples et originales, porteur d'enjeux majeurs pour les équilibres sociaux, économiques, culturels et politiques de l'humanité.

La question « Géographie des mers et des océans » s'articule ainsi avec les problématiques des programmes de l'enseignement du second degré, telles que les dynamiques géographiques des territoires et la gestion et le partage des ressources.